

Année Scolaire 2016 | 2017
Mars 2017

1. RESULTATS SCOLAIRES :

- Le bulletin du second trimestre est joint à cet envoi, ainsi que la fiche-navette pour les 3^{ème} qui est à rendre au Professeur Principal pour le lundi 24 avril. Les notes ont été arrêtées au 19 mars, ceci afin d'équilibrer les trois trimestres de l'année scolaire. Il s'agit d'un document officiel, à conserver par vos soins. Aucun duplicata ne pourra être fourni.
- Le bulletin du troisième trimestre vous parviendra fin juin, accompagné du certificat de radiation pour les élèves qui quittent l'établissement. Merci de ne pas réclamer ces documents avant l'heure.

2. EXAMENS BLANCS :

- Les examens blancs auront lieu pour l'ensemble des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} la semaine du 3 avril. Les résultats vous seront communiqués début mai.

3. BORDEREAU :

- Le bordereau reprenant le coût des repas occasionnels pour la période du 5 décembre au 16 mars est joint à cet envoi.

4. CALENDRIER :

- Retraites Profession de Foi** lundi 3 et mardi 4 avril pour les 6^{ème} A B C D E, jeudi 6 et vendredi 7 avril pour les 6^{ème} F G H I et les 5^{ème}.
- Vacances de printemps** du vendredi 7 avril après la classe au lundi 24 avril.
- Répétitions de Profession de Foi à l'intention des communiant** le lundi 22 mai de 14 h 00 à 16 h 55 pour les communiant du dimanche et le mardi 23 mai de 14 h 00 à 16 h 55 pour les communiant du jeudi.

- Professions de Foi** le jeudi 25 mai (108 communiant) et le dimanche 28 mai (54 communiant).
- Congé de l'Ascension** du mercredi 24 mai après la classe au lundi 29 mai.
- Oral du Brevet des Collèges** pour les 3^{ème} le jeudi 15 juin. Les élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} n'auront pas classe (Le D.S. de mathématiques pour les 4^{ème} est décalé au 22 juin).
- Congés** : le lundi 1^{er} mai, le lundi 5 juin (Pentecôte), le lundi 8 mai.
- Brevet des Collèges** le jeudi 29 et le vendredi 30 juin.

5. VOYAGES prévus à ce jour :

- Puy-du-Fou pour les 5^{ème} le jeudi 29 et le vendredi 30 juin.
- Angleterre pour les 6^{ème} le mardi 4 juillet.
- Bagatelle pour les 4^{ème} le mardi 4 juillet.

6. ORIENTATION :

- Visites des lycées pour les 4^{ème}** le mardi 6 et le jeudi 8 juin.
- Fin 6^{ème} 5^{ème} et 4^{ème}** : Le conseil de classe se réunira fin juin, après avoir recueilli les demandes de parents à l'aide d'une fiche de vœux remise aux enfants.
- Fin 3^{ème}** : La décision d'orientation vous sera communiquée mi-juin. Les dossiers de demande d'affectation dans l'enseignement public seront remis aux élèves courant mai.

7. REINSCRIPTIONS POUR 2017 / 2018 :

- 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} : réinscription automatique, sauf avis contraire formulé par les parents et par écrit.
- Si vous souhaitez le maintien de votre enfant au Collège Sainte-Marie l'an prochain, il n'y a donc rien à faire.

Attention toutefois : l'établissement peut décider de refuser la demande de réinscription de certains élèves dont le comportement ne permet pas d'envisager le maintien dans l'établissement.

- Demandes particulières pour la rentrée prochaine en 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} : Vue la complexité de la constitution des classes, les demandes ne pourront être satisfaites, sauf situation exceptionnelle.

8. MANUELS SCOLAIRES :

- Les livres sont mis gratuitement à disposition des élèves par l'établissement. Seuls les livres détériorés ou manquants lors du ramassage début juillet seront facturés.

9. BOURSES 2017 / 2018 :

- Collège** : Les demandes sont à effectuer en septembre prochain. Les informations utiles vous seront communiquées avec la facture annuelle.
- Lycée** : Un dossier sera remis à l'ensemble des élèves de 3^{ème} prochainement.

10. FIN D'ANNEE SCOLAIRE :

- Les modalités d'organisation de la fin d'année scolaire vous seront communiquées ultérieurement.

11. DEPARTS ANTICIPES :

- A la veille des départs en vacances, nous sommes régulièrement informés de l'absence de quelques élèves qui nous quittent "avant l'heure". Les règles

élémentaires de courtoisie voudraient que l'on nous demande une autorisation d'absence au préalable, sans préjuger de la réponse... Ces demandes font l'objet d'un accord de notre part lorsqu'elles ne nous apparaissent pas abusives ; nous souhaitons bien entendu les limiter au maximum.

Le Directeur,
José BONTE